

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-et-un septembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 15 septembre 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérôme DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Eric ROZÉ - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE

POUVOIRS : Mme Karine BRÛLÉ (Pouvoir à M. Jérôme DOUET) - Mme Tiphaine CHATAL (Pouvoir à M. Julien CHESNIN) - Mme Nathalie GRUEL (Pouvoir à M. Dominique FILLOUX) - Mme Béatrice KEERLE (Pouvoir à Mme Annick ADVENARD)

Secrétaire de séance : M. Maxime BOULLARD

Délibération n°2026D88 : EAU DU MORBIHAN - Rapports sur le prix et la qualité du service – Exercice 2025

Rapporteur M. Eric ROZÉ, Adjoint aux finances et aux travaux

Comme chaque année, le conseil municipal doit prendre connaissance du rapport établi par le Syndicat Eau du Morbihan et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Il en ressort les principaux points suivants :

I) Service public de distribution d'eau potable (compétence optionnelle)

Le service d'eau potable Eau du Morbihan regroupe 107 communes, au titre de l'exercice de la compétence optionnelle **Distribution**. La population desservie est de 212 041 habitants.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3
Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A) Exploitation

Le service est exploité en délégation de service à paiement public. Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA et STGS, la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous son contrôle.

Eau du Morbihan est le donneur d'ordre. Il s'appuie également sur des services locaux.

Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages. L'eau est distribuée à **118 802 abonnés**. **Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, le nombre d'abonnés est de 28 807 (+ 3%/2024).**

B) Distribution

En 2025, l'ensemble des abonnés a consommé 11.6 millions de m³. **2 350 713 m³ ont été distribués sur le secteur d'Arc Sud Bretagne. Soit en moyenne pour les abonnés tarif bleu 114 litres par habitant et par jour ou 75m³ par abonné par an.**

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 87.1 % en 2025.

Le linéaire du réseau des canalisations en service est de 6 741 kilomètres au 31.12.2025. **Il représente 1 161.8 km pour le secteur d'Arc Sud Bretagne.**

L'indice linéaire de pertes en réseau (volumes non consommés) a été de 0,80 m³/j/km. **Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, cet indice est de 0,79 m³/j/km.**

Pour 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable a été de 0,5 %. **Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, ce taux a été de 0,5 %.**

Pour 2025, 364 interruptions de service non programmées contre 351 en 2024 ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence moyen de 3.06 pour 1 000 abonnés à l'échelle du périmètre contre 2.99 pour 1 000 abonnés en 2024. **Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, ce taux a été de 0.97 pour 1 000 abonnés.**

C) Qualité

Le taux de conformité microbiologique a été de 100 % (microbiologie / paramètres physico-chimiques), avec un nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques/contrôle sanitaire/analyses physico-chimiques/contrôle sanitaire, porté à 529 pour le secteur d'Arc Sud Bretagne.

D) Prix

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. **Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera 333.84 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2026, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,78 € TTC/m³.**

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le prix se décompose comme suit :

- Part proportionnelle à la consommation : 60 %
- Part fixe : 22 %
- Agence de l'eau (Consommation eau potable : 12 % et performance des réseaux eau potable : 1%) : 13 %
- TVA revenant à l'Etat : 5 %

Le montant total des recettes des ventes d'eau s'est élevé en 2025 à 28 722 420.73 € HT (27 650 908 HT en 2024). **5 585 554.16 € HT pour le secteur d'Arc Sud Bretagne.**

Les recettes de l'exploitant se sont élevées à 6 513 887.42 € HT en 2025 (6 403 504.69 € en 2024) pour les contrats de délégation de service public à paiement public. Le taux moyen d'impayés a été de 0.46 %. **Il a été de 0.24 % pour le secteur d'Arc Sud Bretagne.**

Le taux de réclamation pour 1 000 abonnés a été de 0.63. **Pour le secteur d'Arc Sud Bretagne, ce taux est de 0.87.**

L'endettement au 31 décembre 2025 s'élève à 45 031 565 €. Le montant des annuités 2025 se stabilise par rapport à 2024 à hauteur de 6.8 M€.

II) Service public de production et de transport d'eau potable

Le service d'eau potable Eau du Morbihan regroupe 199 communes, au titre de l'exercice des compétences obligatoires Production et Transport. La population desservie est de 477 004 habitants.

A) Exploitation

Le service est exploité en marché de service ou délégation de service à paiement public. Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR et SUEZ la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous son contrôle. EAU DU MORBIHAN est le donneur d'ordre. Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages.

B) Production

En 2025, Eau du Morbihan a produit 24.3 millions de m³ (dont 19 % d'origine souterraine) à partir de 12 unités de production d'eau de surface et 34 unités de production d'eau souterraine.

C) Transport

En 2025, Eau du Morbihan a acheté 7.3 millions de m³ à l'extérieur de son périmètre.

14.3 millions de m³ ont transité dans le réseau d'interconnexions de 235 km en 2025.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

D) Qualité

Les taux de conformité des prélèvements, sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire sont indiqués dans les notes de synthèses établies par l'Agence Régionale de Santé (ARS 56), disponibles sur le site internet www.eaudumorbihan.fr. Il est par ailleurs possible de consulter le site national de mise à disposition des résultats du contrôle sanitaire : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

E) Prix

Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG) couvre :

- Les charges d'exploitation relatives à la production d'eau potable,
- Les dépenses d'achats d'eau extérieurs,
- Les dépenses liées aux investissements,
- Les dépenses annexes,
- La gestion des interconnexions.

En 2025, un volume de 31.3 millions de m3 a été vendu aux services Distribution.

Le prix de vente aux services de distribution est de 0,76 € /m³ HT ce qui représente 23 464 703.77 € HT de recettes, part collectivité pour un volume annuel de 31 272 234 m³.

L'endettement au 31 décembre 2025 est de 32 794 985 € ce qui représente une durée d'extinction de 9.57 années.

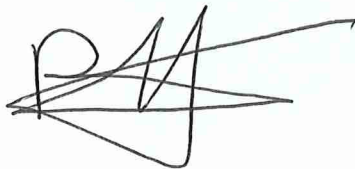
Au vu de cet exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce rapport ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de l'exercice 2025 d'EAU DU MORBIHAN sur le prix et la qualité du service ci-annexé
- **Met** ce rapport à la disposition du public

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Maxime BOULLARD**



**Le Maire,
Jérôme BLINO**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3
Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.